

Informations et conditions contractuelles pour le séjour linguistique

| | |
|---|---|
| Organisation générale | Linguista Sprachaufenthalte, Winterthour |
| Prise en charge sur place | TWIN, Dublin (école et stage) |
| Visa | Celui qui a besoin d'un visa pour le séjour linguistique doit s'en occuper à temps. Vous recevrez de nous, avec la confirmation, des informations importantes pour vous procurer un visa. |
| Voyage aller | Selon votre inscription. |
| Voyage de retour | Selon votre inscription. |
| Programme | Une semaine de cours d'anglais intensif suivie de deux semaines de stage non rétribué. |
| Prestations comprises dans les coûts | Mise à disposition de l'enseignement et du stage, hébergement dans une famille d'accueil en chambre individuelle avec demi-pension, documents pour le cours, certificat final, vol (Zurich-Dublin-Zurich, y compris taxes, émoluments et 23 kg de bagages), transferts de l'aéroport à l'arrivée et au départ depuis/jusqu'à Dublin Airport. |
| Prestations non comprises dans les coûts | Repas de midi, assurance-voyage, transferts jusqu'à / depuis l'aéroport de Zurich, argent de poche. Nous vous recommandons de conclure une assurance-voyage (vous trouverez les détails sur le formulaire d'inscription). |
| Procédure d'inscription | <u>L'inscription est contraignante.</u> Sont valables les CGA particulières de Linguista Sprachaufenthalte pour ce programme. |
| Mode de paiement | Acompte : CHF 600.- après réception de la confirmation/facture Paiement du reste : Exigible jusqu'à 40 jours avant le départ Après réception de votre inscription, vous recevez de Linguista par e-mail une confirmation/facture détaillée avec des informations sur l'e-banking (sur votre demande, le document peut être envoyé avec un bulletin de versement par courrier postal). |
| Frais d'annulation | Sont valables les CGA particulières de Linguista Sprachaufenthalte pour ce programme. |

| Règles | Valable du départ à l'arrivée à l'aéroport de Zurich |
|--|--|
| Drogues illégales | 1. À l'extérieur aussi de l'école et de la famille d'accueil, la possession, la consommation et le commerce de drogues illégales (dont fait aussi partie le cannabis) sont interdits. Sachez que la possession, la consommation et le commerce de drogues illégales sont poursuivis beaucoup plus sévèrement en Irlande qu'en Suisse. Nous vous signalons expressément que, pour vous, c'est le droit pénal irlandais qui s'applique en Irlande ! |
| Famille d'accueil | 2. Vous vous comportez avec respect envers votre famille d'accueil et laissez une bonne impression. |
| Fréquentation de l'école | 3. La fréquentation de l'enseignement est obligatoire pendant tout le séjour linguistique. 4. Vous arrivez en bon état et à l'heure pour l'enseignement et participez activement à l'enseignement. |
| Alcool & Co. | 5. La consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives est interdite avant et pendant l'enseignement et lors d'autres manifestations de l'école. 6. Pendant vos loisirs, vous consommez de l'alcool – si cela doit absolument se faire – en quantité raisonnable et n'apparaissez pas en public de façon négative. Vous ne prenez en particulier pas part à des beuveries sur des places publiques et respectez en tout temps les prescriptions du législateur irlandais : 7. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> a) La vente ou la remise gratuite de boissons alcooliques à des mineurs (moins de 18 ans) est interdite aussi bien dans des bars, restaurants etc., que dans des centres commerciaux, des stations d'essence etc. b) Des personnes en état d'ébriété dans des rues, chemins, places, cafés ou d'autres lieux publics etc., seront conduites à leurs frais au prochain poste de police pour dégrisement. c) Celui qui se trouve en état d'ébriété évident à un des endroits mentionnés ci-dessus sera puni d'une amende. </div> |
| • Sortie (valable exclusivement pour les participants mineurs) | 8. De dimanche à jeudi, vous êtes de retour de sortie <u>au plus tard à 23 heures</u> . Des sorties plus tardives ne valent que le week-end. Si la famille d'accueil le souhaite, vous êtes aussi de retour plus tôt de sortie. 9. Vous ne quittez le lieu du séjour linguistique qu'avec une autorisation de l'école de langue en Irlande. |
| Violation des règles | 1. Des violations de la règle 1 entraînent un renvoi. Swissmem informe le cas échéant les parents et l'entreprise de formation. Vous rentrez à la maison à vos frais. Nous vous facturons au minimum Fr. 300.- pour les désagréments provoqués. 2. Des violations des règles 2 à 9 entraînent un avertissement (violation légère) ou un renvoi (violations graves, cas de récidive). En cas de renvoi, Swissmem informe le cas échéant les parents et l'entreprise de formation. Vous rentrez à la maison à vos frais. Nous vous facturons au minimum Fr. 300.- pour les désagréments provoqués. |
| Circulation | Veillez veiller au fait qu'en Irlande on roule à gauche. Soyez prudent en traversant la chaussée ! |
| Retour prématuré | En cas de retour prématuré, Swissmem informe le cas échéant les parents et l'entreprise de formation. Les frais de retour sont à la charge de l'apprenti. Des demandes pour des prestations non accordées sont exclues. |

